VIE LOCALE, ASSOCIATIONS ...

APE

L'APE vous remercie chaleureusement pour votre aide et participation aux événements 2023-2024, au bénéfice de l'école et vous convie à :
l'Assemblée Générale qui se tiendra le :

19 septembre

et à l' apéritif de bienvenue qui s'ensuivra.
Très bel été à tous.

LES COPINOUS DU MARAIS

La saison 2023-2024 des Copinous du marais se termine. L'association remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de motricité.

ASSEMBLEE GENERALE :
lundi 2 septembre à Poisy

au cours de laquelle nous prendrons les inscriptions. Si vous souhaitez nous rejoindre, nous accueillons les assistantes maternelles pour des activités artistiques et créatives. « Véritable lieu de rencontre. »
Tél Mme PETTEX Agnès : 0698863358
Nous vous souhaitons de belles vacances d'été !

LE COMITÉ des FÊTES

BROCANTE VIDE-GRENIER

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

Les bulletins d'inscription seront disponibles en mairie ou par téléchargement sur le site internet de la commune ou sur simple demande à l'adresse **lovagny.animation@gmail.com** à partir du 15 aout 2024.
Pour assurer le bon déroulement de cet évènement, nous aurons besoin d'aide. Contactez-nous par mail pour intégrer notre belle équipe de bénévoles !

LOVAGNY.COM n° 135/ Juillet - Aout 2024
Mairie, 50 route de Poisy, 74330 LOVAGNY
Tél : 04 50 46 23 37 / Mail : mairie.lovagny@wanadoo.fr
Directeur de la publication : le Maire
Rédaction : Michèle et Cécile

LE FOYER

Les inscriptions aux activités se poursuivent. Il reste de la place :

Activités adultes

Pilates-relaxation lundi 10h -11h,
Gym douce lundi 18h - 19h,
Pilates mercredi 8h50 – 9h50
Stretching mercredi 9h55 -10h55
Pilates mercredi 11h – 12h
Couture 1 mercredi sur 2 de 18h30 - 20h30

Et bonne nouvelle, nous ouvrons un 3ème cours de yoga (si 10 inscrits minimum) le mercredi soir de 18h45 à 20h. Vous pouvez utiliser le bulletin d'inscription actuel en indiquant ce nouveau créneau.

Activités enfants

Couture (débutant) lundi 17h-18h,
Activités sportives MS-GS lundi 17h à 17h45,
Danse éveil MS-GS mardi de 17h à 17h45,
Danse CP-CM2 mardi 17h50 à 18h50,
Théâtre CP-CM2 jeudi 17h à 18h,
Yoga MS-CP jeudi 17h à 17h45,
Yoga CE1-CM2 jeudi 18h-19h

Tennis :
Il reste toujours de la place pour le tennis dont l'accès est libre sur réservation. Voir la page dédiée au tennis sur le site internet de la mairie : *https://lovagny.fr/index.php/vie-associative/le-tennis*
Des descriptifs des activités ainsi que les bulletins d'inscription figurent en téléchargement sur le site internet de la mairie et sur la page Facebook « Le Foyer de Lovagny » ou sur simple demande adressée par mail à : *foyerlovagny@gmail.com*. Des bulletins d'inscription papier sont également mis à votre disposition en mairie et dans les commerces du village.

A la rentrée, le Foyer vous invite à son :

ASSEMBLEE GENERALE
le vendredi 13 septembre
à 20h00 à la Maison du Village.

Nouveauté !!! un tirage au sort aura lieu en fin d'assemblée générale et l'heureuse ou l'heureux élu(e) se verra offrir sa saison d'activité 2024-2025. Le règlement du jeu concours est disponible sur simple demande par mail adressé au Foyer de Lovagny. Nous vous attendons donc nombreux pour essayer de gagner votre saison d'activité 2024-2025 !
Bel été à toutes et tous ! On se retrouve à la rentrée !

JUILLET-AOUT 2024 / n°135

Lovagny.com

Bulletin municipal d'information

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

MERCREDI 17 JUILLET
à 18H30
MERCREDI 13 SEPTEMBRE
à 20H00

FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE :

DU 12 AOUT AU 18 AOUT

INFO POLICE PLURICOMMUNALE

POLICE PLURICOMMUNALE

CAMBRIOLAGES

Cas fréquents : -- en journée.
– en l'absence des occupants des lieux.
-- faits ne durent que quelques minutes.
-- préjudice porte sur du matériel facilement transportable, difficilement identifiable et ayant une certaine valeur.

Conseils pour éviter les cambriolages :

Défense passive : Mettre le doute aux malfaiteurs, en aménageant des installations visant à les dissuader de commettre un cambriolage
ex : autocollant « alarme », « attention au chien », propriété clôturée etc...

Défense active : installation alarme, domotique etc...

Pensez à cacher vos objets précieux dans des endroits insolites ou difficilement accessibles. Vérifiez les conditions de vos contrats d'assurance. En cas de départ prolongé, pensez à « l'opération tranquillité vacances » auprès de nos services.

ESCROQUERIES

L'auteur va chercher à vous **tromper** en vue d'obtenir quelque chose de vous.

Escroquerie **directement** à votre **contact physique** (démarchage domicile, fausses donations à des œuvres caritatives, simulation faux accidents...)

Escroquerie par un **moyen intermédiaire** (démarchage téléphonique, faux placements financiers, faux mails, SMS...)

En cas de doute, **avant** tout **versement d'argent**, parlez-en à des personnes de **confiance** (votre banquier, forces de l'ordre, famille, voisin...). Consultez régulièrement vos comptes bancaires.
Site internet : https://www.cybermalveillance.gouv.fr

Pour toutes informations, n'hésitez pas à nous contacter au **04-50-68-89-22**, ou directement dans nos bureaux à la **mairie de La Balme de Sillingy**.

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, un imprimé « tranquillité vacances «

émis par le Ministère de l'Intérieur est à votre disposition en ligne. Il convient de le remplir, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci au commissariat ou brigade de gendarmerie.

Retrouvez encore plus d'informations sur le site de la commune www.lovagny.fr

ECOLE, PERISCOLAIRE, DIVERS, CCAS ...

INSCRIPTIONS DIVERSES

CANTINE

Inscription jusqu'au 20 Août via le logiciel 3D Ouest :

Connectez-vous au logiciel avec votre code d'accès **https://logicielcantine.fr/lovagny**

- Complétez votre dossier en ligne, joignez les documents demandés, enregistrez-les sur votre compte.
- Envoyez à **mairie.lovagny@wanadoo.fr** un mail afin de l'informer que votre dossier est complet. Ainsi le service vérifiera et validera votre inscription (cette confirmation se fera par retour de mail).
- Après validation par le service, vous pourrez inscrire votre/vos enfant(s) aux services périscolaires.

Contactez la mairie :
- si vous n'avez pas d'accès à Internet,
- si nous n'avez pas de code d'accès au logiciel.

Tél : **04 50 46 23 37 / 04 50 46 36 11**
par mail : **mairie.lovagny@wanadoo.fr**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions se dérouleront à compter du
13 Mai jusqu'au 18 Juillet inclus
sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
https://www.auvergnerhonealpes.fr/255-haute-savoie.htm
Plus d'informations sur
www.fier-et-usses.com

RENTRÉE des classes 2024-2025

La rentrée scolaire est fixée au :

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024
L'école de Lovagny accueillera environ 140 élèves répartis dans 6 classes.

OFFRE DE LOCATION communale

Logement Type 3 (70 m2) situé au dessus de la boulangerie. Loyer mensuel : 558 € + 40 € de charges (entretien chaudière, ramonage, ordures ménagères).
Chauffage au fioul, eau, électricité en plus.
Disponible à partir du 05/07/2024. Pour toute information, s' adresser en mairie.

ENVIRONNEMENT

RAPPEL :
Un container spécial bouchons est à votre disposition sur l'aire de ramassage « des tennis ». La collecte est effectuée par l'association *bouchons74* afin de financer des actions en faveur des personnes en situation de handicap tout en participant à la réduction des déchets.
Sont récupérés les bouchons en plastique : bouteilles de lait, d'eau, de boissons gazeuses, de sirop, jus de fruits, huile, vinaigre, vin, café, chocolat, lessive, assouplissant, détergent, dentifrice, shampooing, gel douche, médicaments, etc...
Sont également récupérés les bouchons en liège. Toutefois les bouchons plastique qui remplacent le liège ne sont pas admis

CCAS

SORTIE DE SEPTEMBRE

La traditionnelle sortie des aînés (+ de 65 ans au 1/01/2024) organisée par le Centre Communal d'Action Sociale aura lieu :

le Samedi 14 Septembre

en Isère (visites du grand séchoir à Vinay et des caves de la Chartreuse). Une présentation de la sortie avec coupon-réponse sera adressée aux personnes concernées avec **un délai de retour d'inscription avant le 20 Juillet.**

Henri CARELLI, Maire de Lovagny, les membres du Conseil Municipal et le Personnel Communal vous souhaitent un bel été.

VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT...

REGLEMENTATION EMPLOI DU FEU EN Haute Savoie

Arrêté n°PREF/CAB/SIDPC-2024-0077
relatif à la prévention des incendies de forêt
et portant réglementation de l'emploi du feu dans le département de la Haute-Savoie

En application du Code forestier, cet arrêté a pour but de clarifier le cadre réglementaire, en proposant un renforcement des mesures lors des épisodes à risque. Il prévoit chaque année deux périodes d'interdiction générale d'emploi du feu : du 1er mars au 30 avril et du 15 juin au 15 septembre.

Pendant ces périodes, l'arrêté précise en outre l'interdiction de lâcher de lanternes volantes (dites également lanternes célestes ou lanterne thaïlandaises) et réglemente l'emploi des places à feux aménagées, avec un régime d'autorisation pour les places à feux permanentes et un régime de déclaration pour les places à feux temporaires.

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cet arrêté permettra d'assurer une base réglementaire claire et solide pour les contrôles effectués par les agents assermentés. En tant qu'officier de police judiciaire (OPJ) sur votre commune, je vous demande de veiller à la bonne application de ces mesures, et le cas échéant de procéder à la verbalisation de tous comportements contrevenant à ces dispositions.

MOUSTIQUE TIGRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Moustique tigre : comment s'en débarrasser ?
Le moustique tigre est implanté dans les 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes : on compte 800 communes colonisées et 66% des habitants de la région directement impactés. Face à cette situation, les risques qui pèsent sur la santé augmentent chaque année et invitent à la mobilisation de chacun pour stopper sa prolifération sur le territoire.

Comment reconnaître un moustique tigre ?
Le « moustique tigre est une espèce envahissante, source de nombreuses nuisances pour l'homme dans notre région. Plus petit que les moustiques que l'on connaissait jusqu'à présent, le moustique tigre mesure en moyenne 5 millimètres. Il est rayé noir et blanc sur les pattes et l'abdomen. Il est très vif, ne fait pas de bruit quand il vole et pique généralement le jour.

Quel risque fait-il peser pour la santé ?
Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika) par le biais de ses piqûres.
Concrètement, le moustique peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée, revenant d'un voyage dans les zones tropicales où circulent ces virus. Il peut ensuite transmettre le virus en piquant une autre personne.

Comment agir pour se débarrasser du moustique tigre ?
Voici quelques gestes simples et essentiels à renouveler chez soi chaque semaine d'avril à octobre, et qui ne prennent que quelques minutes. En les appliquant, vous empêchez les moustiques tigres de vous envahir !

- Mettre à l'abri ou supprimer tous les contenants où l'eau peut s'accumuler (soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.)
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux, etc.) et entretenir votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux) dans lesquels les moustiques tigres peuvent se reposer
- Changer l'eau des fleurs une fois par semaine
- Couvrir les bidons, citernes ou bassins de récupération d'eau de pluie, les piscines gonflables hors d'usage, retourner les arrosoirs et brouettes.

Partenaires techniques :
E.I.D Méditerranée Rhône-Alpes · Métropole Grand Lyon · Isère le Département · Cantal le Département · Savoie le Département · Haute-Loire le Département · Haute-Savoie le Département · Ain le Département · Ardèche le Département · Puy-de-Dôme mon département · Loire le Département · Rhône le Département

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique tigre !
Retrouvez toutes les informations sur le moustique tigre, les outils mis à votre disposition et les actions menées dans la région à ce sujet sur la plateforme officielle de ressources sur le moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes « ***AgirMoustique.fr*** »